Bordeaux : près d’un point de deal, un Ivoirien en possession de cocaïne détruit une caméra de vidéosurveillance. Le tribunal prononce « une peine adaptée » afin de laisser une nouvelle chance au jeune migrant, déjà condamné à trois reprises, de s’intégrer

28/03/2026 à 19h36



« Je n’ai pas fait exprès. J’étais bourré. Je m’excuse. » Ces mots sont dits d’une voix timide par un Ivoirien de 20 ans, demeurant à Pessac (…)

Dans la nuit du 6 au 7 décembre, il a détruit l’une des caméras de vidéosurveillance installées rue Élie-Gintrac, entre la place de la Victoire et le marché des Capucins. « Un lieu de deal bien connu », rappelle le procureur Bertrand Raimbault.

Le prévenu dit ne se souvenir de rien, mais les autres équipements de vidéosurveillance l'ont filmé en train d'installer des palettes en bois, de monter dessus, de frapper la caméra avec un bâton et, une fois qu'elle est tombée, de finir de la détruire au sol avec d'autres hommes. Il a ensuite pris la fuite vers les Capucins, mais il a vite été interpellé par les policiers municipaux, qui ont trouvé plus de 3 grammes de cocaïne dans ses chaussettes. (…) le jeune homme a déjà été condamné trois fois pour détention de drogues (…)

Intervenant pour la défense, M[e] Alexia Sautet ne met pas en cause la culpabilité de son client, mais elle rappelle que la formation professionnelle qu'il suit peut l'éloigner de ce milieu, et elle demande une peine adaptée.

Qu'elle obtient quand le tribunal condamne le jeune homme à une peine de quatre mois de prison, qui sera peut-être aménagée, et à une interdiction de paraître dans un périmètre Capucins/Saint-Michel/Victoire. « Ç'aurait pu être tout Bordeaux, mais nous vous laissons la possibilité de vous rendre chez votre employeur », souligne le président Frédéric Macé.

Le prévenu devra en outre rembourser 9 160 euros à la Ville de Bordeaux. C'est le prix de la caméra détruite. (…)

Sud Ouest